

ÉCOLE SAINT LOUIS - SAINT BRUNO

RÈGLEMENT INTÉRIEUR- PRIMAIRE ET GRANDE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

REGLES A RESPECTER ET ATTITUDES A OBSERVER

Poser des limites, c'est apprendre à vivre ensemble.

Attitude scolaire

Pour bien apprendre, tu dois fournir un travail régulier et appliqué en classe, respecter ton travail comme celui de tes camarades (ne pas perturber le bon déroulement de la classe et adopter une attitude constructive en classe avec tes camarades).

Le respect des personnes

L'école est composée d'élèves, d'enseignants et de personnel de service : cantine, surveillants et autres. Nous nous devons le respect mutuel.

Tu dois respecter toutes les personnes de l'école et bien sûr toi-même.

Si tu ne comprends pas la remarque d'un adulte, tu peux et dois demander **calmement** une explication. Si tu es grand, tu es invité à aider les plus petits dans différentes activités.

Le respect du matériel

Pour vivre dans un cadre agréable avec un matériel de bonne qualité, chacun est donc responsable du matériel collectif.

De plus, tu es responsable de ton matériel, de tes vêtements, et de la propreté de la classe.

Si tu as cassé ou détérioré quelque chose, tu devras réparer (remboursement-échange...).

Tu ne dois avoir que les fournitures qui te sont demandées. Le matériel doit être marqué à ton nom. Les livres de classe prêtés doivent être couverts et étiquetés.

Entrées, sorties et déplacements

Rappel sur les horaires à respecter:

8h30 début des cours le matin
13h30 début des cours l'après-midi
18h30 fin de l'étude - garderie

Quand la sonnerie retentit, tu te mets en rang, tu te prépares dans ta tête à entrer en classe. Tu te déplaces à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, **en rang dans le calme, sans courir ni crier.**

La cour de récréation

L'école c'est aussi le jeu, la détente. La cour de récréation est à tous, petits et grands. La vie sur la cour s'organise pour être vraiment un moment de détente.

Les sucettes, les bonbons, les boissons sucrées et les chewing-gums sont interdits à l'école même dans la cour de récréation.

Les transactions (argent, cartes, jeux et autres) sont strictement interdites à l'école.

Les billes sont interdites en maternelle et pendant le temps de cantine.

Tu respectes les jeux des autres, petits ou grands, tu évites de provoquer, de te moquer.

Préviens un des adultes de service si un incident se produit.

Les adultes sont là pour te protéger.

Les activités et sorties pédagogiques

Les activités et sorties pédagogiques sont prévues et organisées par l'équipe pédagogique pour tous les enfants. **L'équipe peut exceptionnellement ne pas faire participer un élève à une activité ou une sortie pédagogique hors établissement scolaire avec ou sans nuitée.**

La cantine

Le moment de la cantine doit être un moment de détente et de partage.

Les repas doivent être pris **paisiblement.**

Tu dois participer au rangement des tables. Les aller et retour se font en rang. **[voir le règlement de la cantine]**

En plus de ces règles générales, chaque classe possède ses règles de vie élaborées en début d'année.

Les sanctions

L'enseignant peut mettre en place avec la classe ou avec certains élèves un contrat d'aménagement scolaire, ceci afin d'aider les élèves à comprendre la nécessité des règles pour bien vivre ensemble.

Avant toute sanction le chef d'établissement prévient ta famille par le moyen jugé le plus efficace (appel téléphonique, entretien, courrier simple)

Les sanctions vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes (ex cantine).

La sanction sera adaptée selon l'âge des élèves.

La réinscription peut ne pas être reconduite conformément à la convention de scolarisation.

PARENTS SIGNATURES ELEVE